

**Conseil communautaire**

Séance du 10 JUIN 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 4**

**Titre / GOUVERNANCE - DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL AU BUREAU**

Monsieur GRAU Antoine expose que :

***Le Conseil communautaire du 16 juillet 2020 a délibéré conformément à l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales pour confier un certain nombre de ses attributions au Bureau communautaire.***

***Depuis, l'assemblée délibérante a travaillé à l'élaboration d'un pacte de gouvernance approuvé le 6 mai 2021 en Conseil communautaire. Outre la volonté de rapprocher l'institution communautaire des élus municipaux et des habitants de l'agglomération, un des objectifs fixés dans ce pacte vise à fluidifier les processus décisionnels.***

Ainsi, la présente délibération vise à compléter les délégations d'attribution consenties au Bureau communautaire afin de :

- Réserver au Conseil l'examen des dossiers stratégiques, de ceux qui impliquent un engagement politique ou financier important ou qui déterminent le cadre d'une intervention ou d'une participation de la Communauté d'Agglomération La Rochelle
- Confier au Bureau communautaire la prise de décisions dans les domaines de gestion courante ou pour l'application de délibérations-cadres du Conseil.

Cette faculté est toutefois ouverte à l'exception des domaines suivants qui restent de la compétence du Conseil:

*« Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :*

*1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*

*2° De l'approbation du compte administratif ;*

*3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;*

*4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*

*5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*

*6° De la délégation de la gestion d'un service public ;*

*7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. »*

Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, il appartient au Président de rendre compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2 du 16 juillet 2020, fixant la composition du Bureau communautaire ;

Vu la délibération n°4 du 16 juillet 2020, confiant un certain nombre de délégations au Bureau communautaire,

Dans l'intérêt d'une bonne gestion des affaires de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- Abroger la délibération du 16 juillet 2020 donnant délégation au Bureau communautaire,
- Prendre acte que le Président rendra compte des attributions exercées par délégation par le Bureau communautaire lors de chaque réunion du Conseil ;
- Prendre acte que les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui sont délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires ;
- Confier au Bureau les attributions suivantes conformément à l'article L 5211-10 du CGCT :

#### **EN MATIERE DE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL**

- Etablir les règlements intérieurs, de fonctionnement ou de service des services communautaires
- Conclure ou résilier les conventions de gestion passées avec les communes membres, leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public en vertu de l'article L 5216-7-1 du CGCT

#### **EN MATIÈRE DE FINANCES :**

- Attribuer et reverser des subventions et participations financières, établir des conventions d'objectifs et de moyens et leurs avenants dans la limite de 23 000 €,
- Accorder des garanties d'emprunts **n'entrant pas** dans le cadre du règlement communautaire des garanties d'emprunts,
- Admettre en créances éteintes et accorder des admissions en non valeurs de créances devenues irrécouvrables

#### **EN MATIERE D'IMMOBILIER / MOBILIER / PATRIMOINE :**

- Conclure, résoudre, ou résilier en qualité de bailleur ou de preneur, toute promesse de bail et tout bail, toute convention d'occupation, mise à disposition du domaine public ou du domaine privé non constitutive de droits réels et l'(les) avenant(s) correspondant(s) pour une durée supérieure à 12 ans,
- Mettre en œuvre les clauses particulières des baux et conventions d'occupation,
- Conclure toute cession, acquisition, ou échange de biens immobiliers dont le montant est supérieur à 100 000 €,
- Mettre en œuvre les clauses particulières des contrats de cessions,
- Approuver les procès-verbaux de mise à disposition dans le cadre des transferts de compétence.

#### **EN MATIÈRE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME**

- Exercer le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme,
- Formuler tout avis au nom de la Communauté d'Agglomération lorsque celui-ci est prévu par un texte réglementaire, sauf dans les domaines réservés au Conseil communautaire.

**EN MATIERE D'ASSURANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES :**

- Transiger avec les tiers au-delà de 5 000 €,
- Agir en justice au nom de la Communauté d'Agglomération en appel ou en cassation : au besoin par l'intermédiaire d'avocats, en demande ou en défense, en intervention volontaire ou sur mise en cause, au fond ou en référé.

**EN MATIÈRE DE PERSONNEL :**

- Prendre toute décision relative au temps de travail, ratios d'avancement, plan de formation et règlement de formation, Compte Epargne Temps,
- Prendre toute décision relative aux avantages sociaux : garantie maintien de salaire, mutuelle, action sociale du personnel,
- Conclure les conventions de mise à disposition de services et de personnels,
- Prendre les décisions relatives aux logements et véhicules de fonction,
- Conclure les conventions avec le Centre de Gestion.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 62

Nombre de membres ayant donné procuration : 17

Nombre de votants : 79

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 79

Votes pour : 79

Vote contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
LE VICE-PRESIDENT

Antoine GRAU

Date de convocation : 04/06/2021  
Date de publication : 17/06/2021

**Séance du 10 JUIN 2021 \_ Visio-conférence**

**N° 4**

**Titre / GOUVERNANCE - DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL AU BUREAU**

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE (Président),

**Membres présents** : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIERE, M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LEONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NEDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA Conseillers délégués ;

Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Dorothée BERGER, M. Sébastien BEROT, M. David CARON, Mme Katherine CHIPOFF, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT, M. Arnaud DE CAMBOURG, Mme Amaël DENIS, Mme Evelyne FERRAND, M. Olivier GAUVIN, M. Didier GESLIN, M. Patrick GIAT, Mme Katia GROSDENIER, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÈNÈS, Mme Line MEODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, M. Hervé PINEAU, M. Michel RAPHEL, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE et Mme Chantal VETTER, conseillers communautaires.

**Membres absents excusés** :

M. Jean-Luc ALGAY procuration à Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Vice-président ;

M. David BAUDON procuration Mme Marie-Céline VERGNOLLE, et M. Paul-Roland VINCENT procuration à Line MEODE Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH procuration à Mme Eugénie TÊTENOIRE, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Jean-François FOUNTAINE, Mme Catherine BORDE-WOHMANN procuration à M. Franck COUPEAU, M. Gérard-François BOURNET procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Josée BROSSARD procuration à Mme Gwendoline NEVERS, M. Jean-Claude COSSET, Mme Nadège DESIR, M. Pierre GALERNEAU procuration à Mme Françoise MENES, Dominique GUÉGO procuration à Mme Marie NEDELLEC, Mme Fabienne JARRIAULT procuration à M. Marc MAIGNE, Mme Martine MADELAINE procuration à Mme Chantal MURAT, Mme Martine RENAUD procuration à M. Didier GESLIN, Mme Jocelyne ROCHETEAU procuration à M. Tony LOISEL, M. El Abbes SEBBAR procuration à M. Christophe BERTAUD, M. Jean-Marc SOUBESTE procuration à Mme Océane MARIEL, M. Michel TILLAUD et Mme Tiffany VRIGNAUD procuration à M. Franck COUPEAU, conseillers communautaires.

**Secrétaire de séance** : Mme Séverine LACOSTE